



AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux contribuables de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle le règlement de taxation pour la prochaine année financière sera adopté.

Lors de cette séance, qui sera tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19 h 15 au 233, rang de Michaudville, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le règlement de taxation 2020.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 19^e jour de novembre 2019.

Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(au moins 8 jours avant la session)

Je, soussignée, Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 19^e jour de novembre 2019.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 19^e jour de novembre 2019.

Karine Beauchamp - Directrice générale et secrétaire-trésorière